15/09/2022

LE 29 SEPTEMBRE, DANS LA RUE, FAISONS ENTENDRE NOS INTÉRÊTS !

Dans un contexte d'inflation et de recul du pouvoir d'achat, les annonces concernant la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage, le plan « tension 2022 », le déploiement de France travail sont autant d'attaques envers celles et ceux qui n'ont, pour seul moyen de subsistance, que le fruit de leur propre travail. Il n'est évidemment pas question pour le gouvernement ni le grand patronat dont il sert les intérêts, de pousser à la revalorisation générale de la rémunération du travail, pas plus qu'il n'est question d'en réviser les conditions ni la qualité (bien au contraire).

En matière de lutte contre la pauvreté, les mesures d'urgence du gouvernement ne servent - une fois de plus - qu'à dédouaner le patronat de ses responsabilités sociales, mobilisant l'argent public issu de l'impôt, issu de notre labeur et de nos salaires, pour nous le reverser sous forme d'allocations et de chèques, nous plaçant dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'état alors en position de conditionner l'attribution des misérables miettes pourtant indispensables à soutenir nos dépenses du quotidien.

Nous, agents de Pôle emploi, ne voulons pas de la charité que la classe dirigeante entend financer en tapant dans nos poches. Nous ne voulons pas contraindre les travailleur.se.s à accepter des conditions de vie et de travail dégradées.

NOUS VOULONS VIVRE DIGNEMENT DE NOTRE TRAVAIL.
NOUS VOULONS FAIRE UN TRAVAIL UTILE A LA COMMUNAUTÉ.
NOUS VOULONS FAIRE UN TRAVAIL RESPECTUEUX DE LA PLANÈTE QUI NOUS PORTE.

EN GRÈVE ET DANS LA RUE, ENSEMBLE LE



Autour des mesures d'urgence portées par la CGT !!

LE PROGRÈS SOCIAL, MAINTENANT

Retrouvez les 10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat
https://www.cgt.fr/dossiers/10-mesures-durgence-de-la-cgt-pour-les-salaires-et-le-pouvoir-dachat

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET TRAITEMENTS

QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Tout augmente… sauf les salaires ! L'inflation qui, à fin juin atteignait + 5,8 %, la situation d'un très grand nombre de salariés, de retraités, de privés d'emplois et de Jeunes se dégrade, notamment en terme de pouvoir d'achat.

La CGT propose un taux horaire du SMIC à 15€/h pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles : se nourrir, se loger, se soigner…

ET LES GRILLES SALARIALES DOIVENT SUIVRE !

AUGMENTER LES SALAIRES, C'EST :

- améliorer immédiatement les conditions de vie de chacun.e
- alimenter le financement et permettre l'amélioration de notre système de protection sociale de solidarité indispensable tout au long de la vie : Santé, Retraite, Assurance Chômage.

2000 € PAR MOIS POUR 32 H PAR SEMAINE, POUR NOUS, C'EST LE MINIMUM !

32 HEURES

QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Les 32 heures sans perte de salaire, c'est possible, c'est bénéfique et c'est urgent !

Les avantages économiques et sociétaux de la réduction du temps de travail sont connus :

- Création directe des emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois qui doivent être de qualité, qualifiés et correctement rémunérés. (ex : + 350 000 emplois directs au moment du passage aux 35 heures)
- Amélioration de la santé des salarié.e.s
- Accès à toutes et à tous, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière
- Création des conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Permettre aux salarié.e.s de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité
- Revoir la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence d'un développement respectueux de la planète qui garantisse aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.

60 ANS

QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Plus que jamais, la CGT défend la garantie d'un droit légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension à taux plein qui ne doit pas être inférieure au SMIC, et une prise en compte des spécificités par le respect et l'amélioration des Droits obtenus dans les régimes spéciaux !.

Ce dernier doit être porté à 2 000 € brut. Rappelons que les retraités ont perdu entre 10 et 12 % de leur pouvoir d'achat en quinze ans, soit un mois de pension par an. Ce retour à une retraite à 60 ans constitue une mesure de justice sociale.

www.cgtpeoc.org
www.facebook.com/cgtpeoccitanie
la cgt pôle emploi Occitanie
syndicat.cgt-occitanie@pole-emploi.fr
Toulouse - 05.62.16.78.16
Montpellier - 04.99.54.94.98